

BUAIS ET SON HISTOIRE



RIXE A LA CHASSE

Déposition de la victime : L'an mil huit cent trente-sept, le dimanche neuf octobre à huit heures du matin, est comparu devant Pierre Blanchet, maire de la commune de Buais, le sieur Jean Hardouin, âgé de 63 ans demeurant au village de la Bodiniere, en ladite commune de Buais, lequel nous a déclaré que hier vingt-huit du présent entre huit et neuf heures du matin, « j'entendis le bruit d'une chasse autour de notre village, je me transportais sur les lieux en suivant un petit chemin qui conduit à mes pièces de terre, j'aperçus deux chasseurs et de loin je les interpellais en leur disant s'ils cherchaient leur déjeuner ? et, leur disant également qu'ils n'avaient pas le droit de chasser sur ces propriétés, et qu'ils avaient laissé les barrières des champs ouvertes et mettaient les bestiaux à divaguer, sur ces dires les chasseurs accoururent vers moi, je reconnu Adolphe Ouvrard, âgé de 31 ans domicilié au bourg de Fougerolles et un autre individu répondant au nom d'Auguste Auvray, Age de 23 ans géomètre employé à lever le plan de la commune de Fougerolles, sitôt qu'ils s'approchèrent de moi Ouvrard, me frappa de deux coups de poing, quand à Auvray, il me prit par le collet et me renversa par terre et me frappa à coup de pieds et de poings, je criai au secours les nommés Jean Roupnel, âge de 46 ans laboureur demeurant

à Buais, et Michel Hodebert, âgé de 38 ans cultivateur demeurant à Buais, mes voisins vinrent à moi et tirèrent Auvray, et l'arrachaient de dessus de moi sans quoi il allait me tuer ». Le maire constata les blessures apparentes à deux endroits, une autre plaie sur la lèvre supérieure ce qui provoqua un saignement important, dont les habits de Hardouin en étaient tachés. Sa main gauche avait enflée et son pouce ne se pliait plus. Le sieur Hardouin déclara une grande douleur dans son corps et avait craché beaucoup de sang.

L'accusé : Auguste Auvray déclare : « Le 28 octobre dernier vers neuf heures du matin en passant dans le chemin qui conduit au village de la Bodinière, j'entendis crier au voleur, mettant approché je fus brusquement saisi au collet par le nommé Hardouin, qui cherchait à me frapper à la figure avec le canon de son fusil dont la détente partit, je lui dis, misérable que vous êtes, je donnai mon fusil à tenir à Ouvrard, qui venait de désarmer Hardouin, une lutte s'engagea entre celui-ci et moi, je le culbutais et l'engageais à se retirer, mais il se jeta sur moi à deux reprises différentes, je le culbutais à nouveau et je lui portais un coup, cependant il saignait de la figure, mais j'avais également la figure couverte de sang. Je reprochais à Hardouin en présence de Lefevre et Désés, d'avoir menti sur moi, il ne fit aucune réponse ».

1^{er} témoin : Jean Lefèvre, âge de 35 ans laboureur à Fougerolles « Je n'ai pas vu la lutte je ne suis arrivé qu'après, Hardouin, avait le visage ensanglanté et nous prenait à témoin du traitement qui lui avait été fait par Auvray ; celui-ci me répondit, il a voulu tirer sur moi, voyez son fusil ! en effet le chien du fusil était tombé, Hardouin ne répondit rien, Hodebert dit c'est sur un lièvre qu'il a raté ».

2^e témoin : Adolphe Ouvrard, déclare qu'il rencontra par hasard le sieur Auvray et Désés, ils étaient sur le chemin public armés l'un et l'autre d'un fusil à deux coups et des chiens, et me dirent qu'ils allaient chez Mr Blandet, maire de Buais, pour une rectification au plan du cadastre. Ouvrard confirma la déposition d'Auvray.

3^e témoin : Michel Hodebert, déclare que « le 28 octobre dernier en compagnie de Roupnel, dans une pièce de terre proche du village de la Bodinière avoir entendu crier à l'assassin, je vis le nommé Auvray, porter à Hardouin dans son estomac un coup de poing qui le renversa à peine

relevé Auvray lui porta un coup de crosse de fusil dans le coté qui fit tombé Hardouin, ce dernier se releva alors Auvray lui asséna un autre coup de crosse sur la tête, il tomba et fut relevé par Roupnel, nous constatons que la victime était couverte de sang. Auvray nous déclara que Hardouin avait voulu tirer sur lui ». Déclaration qui fut confirmée par Jean Roupnel.

Constat du docteur : « Moi Gebert, docteur en chirurgie demeurant à Landivy, atteste que Charlotte Béliard, épouse de Jean Hardouin, demeurant au village de la Bodiniere, commune de Buais, est venue me priaît d'aller voir son mari qui avait été maltraité, arrivé sur place je le trouvé assis sur une chaise la figure rouge allumée, un peu abattu se plaignant de souffrir beaucoup de la tête et d'une partie du corps, j'ai déjà vu sur le nez deux petites plaies de chaque côté et une autre à la base du nez, une autre plaie sur le milieu de la lèvre supérieure avec un grand gonflement de celle-ci. Ses vêtements étaient tachés de sang et son pouce de la main gauche gonflé et une foulure de celui-ci, une rougeur au coude du même bras avec une légère ecchymose à la tête. Il éprouve une vive douleur au côté droit et aussi une petite plaie à la jambe. Je lui prescrivis du repos, d'employer les moyens connus tels les saignés vulnéraires, bouillons, fomentations camphrées ».

Verdict : Le deux décembre mil huit cent trente-sept au tribunal de Mortain, condamne Auguste Auvray, coupable d'avoir violemment maltraité le sieur Hardouin et d'avoir chassé sans être muni d'un permis de port d'armes de chasse, à cent francs d'amende, a cinquante francs, quatre-vingt-cinq centimes et quarante francs quarante-cinq centimes pour timbres et autres frais ainsi que la saisie de son fusil.

.....

Extrait du tribunal de Mortain, déposé aux AD de la Manche.

Mise en page par Jean-Pierre Hamon, le 20 juillet 2020. Archives du moulin de Buais. Illustration : Web.

